



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat d'État chargé
des Anciens combattants et de la Mémoire**

La Secrétaire d'État

Paris, le 30 novembre 2022

1D22020161/SGA/DMCA/SDMC/BM2C

*Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts-commissaires*

- OBJET** : **Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le lundi 5 décembre 2022.**
- PIECE JOINTE** : Message du ministre des Armées et de Madame la Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

Le Président de la République, par décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003, a instauré une Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre de chaque année. Cet hommage national a été étendu aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux personnes disparues et aux victimes civiles par l'article 2 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005.

Une cérémonie officielle est organisée devant le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, situé quai Jacques Chirac dans le 7^e arrondissement de Paris, le lundi 5 décembre à 16 heures.

Il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit organisée une cérémonie analogue au chef-lieu de votre département, ou au monument AFN départemental, le cas échéant, et d'y inviter l'ensemble des anciens combattants.

Vous trouverez, ci-joint, le message que le ministre des Armées et moi-même adressons au monde combattant et que vous voudrez bien lire à cette occasion. Je vous demande également de bien vouloir le relayer vers les maires de votre département.

Je précise que le site *Chemins de mémoire* proposera une page dédiée à cette commémoration, contenant des informations historiques et mémorielles permettant d'en comprendre le sens : <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/journee-nationale-du-5-decembre>.

Je rappelle enfin que, comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés.



Patricia MIRALLES

Message de Madame Patricia Miralles
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées
chargée des Anciens combattants et de la
mémoire

Lundi 5 décembre 2022

**Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la
guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie**

Depuis 19 ans, chaque 5 décembre, ce sont les souffrances de tous ceux qui ont combattu pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie et de toutes les victimes, y compris celles des événements qui ont suivi le cessez-le-feu du 19 mars 1962, que la Nation reconnaît en leur rendant hommage.

La cérémonie qui nous rassemble aujourd'hui est cependant particulière. Elle vient conclure le cycle de commémorations que notre pays a consacré cette année au 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

Les passions suscitées par la guerre d'Algérie il y a 60 ans ne sont pas éteintes. Il en subsiste des mémoires différentes, divergentes. L'année écoulée nous a permis d'avancer, collectivement, vers un objectif essentiel, celui de l'apaisement de ces mémoires, toutes douloureuses, pour renforcer la cohésion de notre Nation.

*

*

*

La France a envoyé presque un million et demi d'hommes se battre en son nom en Algérie entre 1954 et 1962. Plus de vingt-trois mille d'entre eux y ont trouvé la mort. En les honorant aujourd'hui, nous disons à leurs frères d'armes, à leurs familles et à leur proches, que la Nation ne les oublie pas.

Il en est de même des victimes des attentats et des exactions qui ont marqué la période qui a suivi les accords d'Évian le 18 mars jusqu'à la déclaration d'indépendance de l'Algérie le 5 juillet, et parfois au-delà. Le président de la

République a exprimé, au nom de la Nation, le caractère impardonnable pour la République de la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962 ou demandé que soit reconnu le massacre du 5 juillet 1962 à Oran.

Le sort des Harkis et des autres membres des formations supplétives a lui aussi nourri une mémoire douloureuse. La loi du 23 février porte enfin reconnaissance de la Nation et réparation des préjudices subis par les Harkis et les autres supplétifs.

Des centaines de civils ont disparu en Algérie. Comme des centaines de militaires. Il y a trois mois, à Port-Vendres, les noms de 651 hommes et celui d'une femme, tous militaires français qui avaient servi leur pays et dont les destinées ne doivent pas rester perdues, ont été gravés sur un monument qui leur rend hommage.

Notre devoir est enfin de dire aux centaines de milliers de rapatriés pour qui la guerre d'Algérie s'est conclue par le déracinement que la Nation reconnaît ce qu'ils ont enduré. Pour eux non plus, la sidération et la déchirure ne se sont pas arrêtées avec les violences armées. L'exode forcé, puis la vie en exil dans un pays qui était le leur mais n'a pas toujours su le leur dire, ont longtemps entretenu un sentiment d'injustice.

*

*

*

Le cycle mémoriel et le travail réalisé en cette année du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie nous montrent que nous pouvons et que nous devons continuer à œuvrer à apaiser toutes ces mémoires blessées. Sans en nier aucune. Et en appréhendant le sens de la transmission, pour léguer aux générations futures une mémoire qui permettra à la fois de ne jamais cesser d'honorer celles et ceux qui sont morts ou qui ont souffert pendant ce conflit. Et de renforcer la cohésion de notre communauté nationale.

Se dérober à cette tâche reviendrait à condamner nos enfants à perpétuer après nous les souffrances qui furent les nôtres ou celles de nos parents, à alourdir leur mémoire, sans l'enrichir ni l'apaiser.

Vive la République.

Vive la France.